



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.458/2



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

12 Janvier 2019
Français
Original : Anglais

Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche

Marseille, France, 12-13 Février 2019

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au Programme du travail de PNUE/PAM pour 2018-2019 (Décision IG.23/14) approuvé par la 20^{ème} réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017), et suite à l'aimable invitation du Gouvernement de la France, le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) convoque la réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche. La réunion se tiendra à Marseille, France, à l'Hôtel Mercure Centre Vieux Port (1, rue Neuve Saint Martin, 13001 Marseille), de 12 au 13 février 2019.
2. Les principaux objectifs de cette réunion CORMON sont :
 - i. examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des Programmes nationaux de Surveillance et d'Évaluation Intégrées (IMAP) relatif à la biodiversité et les espèces non indigènes ;
 - ii. examiner et discuter les lignes directrices proposées sur la surveillance des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et les espèces non indigènes ; et
 - iii. discuter et fournir des orientations de l'élaboration des modèles et des dictionnaires de données, nécessaires pour le développement du système de partage d'informations et de données compatible de l'IMAP.
3. La réunion sera invitée à fournir des suggestions, des commentaires et des recommandations pour un travail complémentaire sur les indicateurs afin de réviser et finaliser les lignes directrices de surveillance, pour être examinés par la 14^{ème} Réunion des Points Focaux des ASP/DB prévue pour Juin 2019.
4. Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour.

Ouverture de la réunion

Document de travail	UNEP/MED WG.458/Inf.1
----------------------------	-----------------------

5. L'ouverture de la réunion sera le 12 février 2019 à 9 heures 30 minutes. Le représentant du PNUE/PAM de la Convention de Barcelone et le directeur du CAR/ASP ouvriront la réunion, présenteront ses objectifs et inviteront le représentant du Gouvernement du pays hôte (France) à s'adresser aux participants.
6. Tous les Points Focaux du CAR/ASP ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion CORMON.
7. Les organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales concernées ont également été invitées à désigner leurs représentants à la réunion en qualité d'observateurs.

Point 2 de l'ordre du jour

Organisation de la réunion

Documents de travail	UNEP/MED WG.458/1 UNEP/MED WG.458/2 UNEP/MED WG.458/Inf.2
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------

a) Règles de procédure

8. Le règlement intérieur pour les réunions et les conférences des Parties Contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

b) Election du bureau

9. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira, parmi les représentants des Parties Contractantes, un président, deux Vice-présidents et un Rapporteur.

c) Adoption de l'ordre du jour

10. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur, l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/MED WG.458/1 et annoté dans le présent document sera examiné et proposé pour adoption par la réunion, y compris l'emploi du temps en annexe du présent document.

d) Organisation du travail

11. La réunion se déroulera durant une journée et demi : toute la journée du mardi 12 février 2019 et une demi-journée (session matinale) le mercredi 13 février 2019.

12. Les sessions sont programmées, le 1^{er} jour (12 février 2019), de 9h30 minutes à 12h30 et de 14h30 à 17h30, et le 2^{ème} jour 2 (13 février 2019), de 9h30 à 12h30.

13. Il est prévu que la réunion aborde tous les points de l'ordre du jour pendant les sessions prévues. Il est envisagé de clôturer la réunion le 13 février 2019 à 12h30, après l'adoption de ses Conclusions et Recommandations.

14. Les langues de travail de la réunion seront l'Anglais et le Français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les séances plénières de la réunion.

15. Les documents préparés pour la réunion sont énumérés dans le document UNEP/MED WG.458/Inf.2 et sont disponibles, en Anglais et en Français, sur le site web du CAR/ASP sur ce lien : http://www.rac-spa.org/cormon_2019.html. Les participants sont encouragés à télécharger la documentation sur leur ordinateur en avance de la session.

16. Les documents de la réunion ne seront pas distribués sur papier. Les Délégués sont invités à se rendre à la réunion munis de leurs exemplaires de documents.

Point 3 de l'ordre du jour **État d'avancement de la mise en œuvre de l'IMAP national relatif à la biodiversité et les espèces non indigènes**

Document de travail	UNEP/MED WG.458/3
----------------------------	-------------------

17. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat fournira un aperçu de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national au cours de sa phase initiale (2016-2019), en soulignant le progrès, les défis et les prochaines étapes.

18. Les représentants des Parties Contractantes seront invités à présenter oralement (en 5 minutes) la mise à jour de l'avancement dans la mise en œuvre des programmes de surveillance nationaux existants et à partager leurs meilleures pratiques et les difficultés rencontrées.

19. Les délégués sont invités à organiser leurs présentations orales en suivant les points indiqués ci-après :

- i. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'IMAP national relatif aux indicateurs communs de la biodiversité et les espèces non-indigènes ;
- ii. Les difficultés rencontrées et les leçons apprises durant cette phase initiale (2016-2019) de la mise en œuvre de l'IMAP ;
- iii. Disponibilité des données pour contribuer à l'élaboration du rapport de 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023) ; et
- iv. Les besoins nationaux clés et les principales lacunes pour une mise en œuvre réussie de la deuxième phase (2019-2021) de l'IMAP au niveau national.

Point 4 de l'ordre du jour **Orientations sur la surveillance des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes**

Documents de travail	UNEP/MED WG.458/4 UNEP/MED WG.458/Inf.3 UNEP/MED WG.458/Inf.4 UNEP/MED WG.458/Inf.5 UNEP/MED WG.458/Inf.6
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

20. Des projets de lignes directrice pour la surveillance des cétacés, des phoques moines, des oiseaux marins, des tortues marines et des espèces non indigènes ont été élaborés pour mieux soutenir les pays à mettre en œuvre leur IMAP national conformément aux indicateurs communs convenus :

- Indicateur commun 3 : Aire de répartition des espèces
- Indicateur commun 4 : Abondance de la population des espèces sélectionnées
- Indicateur commun 5 : Caractéristiques démographiques de la population
- Indicateur commun 6 : Tendances de l'abondance, occurrence temporelle et distribution spatiale des espèces non indigènes, en particulier les espèces invasives non indigènes, principalement dans les zones à risques.

21. Le projet des lignes directrices pour la surveillance contribuera à harmoniser et à standardiser les programmes de surveillance et d'évaluation et permettra d'évaluer le progrès vers le Bon Etat Ecologique (BEE).

22. Le Secrétariat présentera les projets des protocoles de surveillance élaborés pour les indicateurs communs 3, 4, 5 et 6 pour discussion, examen et recommandation par le CORMON pour les développer davantage.

23. Les participants seront invités à formuler des suggestions, des commentaires et des recommandations sur la suite des travaux sur le projet des lignes directrices afin de les réviser et les finaliser pour considération par la 14^{ème} Réunion des Points Focaux thématiques pour les ASP/DB prévue pour Juin 2019.

24. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les principaux éléments des documents préparés pour soutenir la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique, en particulier l'interaction entre les indicateurs communs des déchets marins et les espèces (UNEP/MED WG.458/Inf.3 ; UNEP/MED WG.458/Inf.4) et les données disponibles pour proposer des cibles du BBE pour l'indicateur candidat 24 (UNEP/MED WG.458/Inf.5).

25. Le Secrétariat présentera également les principaux éléments du document UNEP/MED WG.458/Inf.6 élaboré par le PNUE Centre de Surveillance de la Conservation de la Nature (WCMC) sur les approches à utiliser pour combler les lacunes identifiées dans le Rapport de 2017 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2017).

26. La réunion sera invitée à examiner les documents proposés et fournir leurs recommandations sur les meilleures approches à suivre pour l'intégration, le cas échéant.

Point 5 de l'ordre du jour Modèles de données et dictionnaires de données concernant les indicateurs communs sélectionnés relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes

Document de travail	UNEP/MED WG.458/5
----------------------------	-------------------

27. Sous ce point de de l'ordre du jour, le représentant de l'INFO/CAR présentera le document UNEP/MED WG.458/5 comprenant des propositions des modèles et dictionnaires de données pour une sélection d'indicateurs communs relatif à la biodiversité et d'espèces non indigènes.

28. La réunion sera invitée à examiner et prendre note des modèles et dictionnaires de données de l'IMAP et fournir des orientations au Secrétariat pour leur futur développement.

Point 6 de l'ordre du jour Questions diverses

29. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion considèrera toute autre question pertinente qui pourrait être soulevée par les participants et convenue lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour Conclusions et recommandations

30. La réunion sera invitée à examiner et à adopter le projet de conclusions et de recommandations qui résultera des discussions comme préparées par le Rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour Clôture de la réunion

31. La réunion est prévue d'être clôturée le mercredi 13 février 2019 à 12h30.

**Calendrier proposé
12-13 février 2019**

Mardi 12 février 2019		
Horaire	Point de l'ordre du jour	Document(s)
9h - 9h30	<i>Inscription</i>	
9h30 - 9h45	Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion	UNEP/MED WG.458/Inf.1
	Point 2 de l'ordre du jour. Organisation de la réunion	UNEP/MEDWG.458/1 UNEP/MEDWG.458/2 UNEP/MED WG.458/Inf.2
9h45 - 11h30 <i>(Pause-café sera disponible dans la salle de réunion)</i>	Point 3 de l'ordre du jour. État d'avancement de la mise en œuvre de l'IMAP national relatif à la biodiversité et les espèces non indigènes	UNEP/MEDWG.458/3
11h30 - 12h30	Point 4 de l'ordre du jour. Orientations sur la surveillance des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes	UNEP/MEDWG.458/4
12h30 - 14h30	<i>Pause déjeuner</i>	
14h30 - 17h30 <i>(Pause-café sera disponible dans la salle de réunion)</i>	Point 4 de l'ordre du jour. Orientations sur la surveillance des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes (suite)	UNEP/MED WG.458/4 UNEP/MED WG.458/Inf.3 UNEP/MED WG.458/Inf.4 UNEP/MED WG.458/Inf.5 UNEP/MED WG.458/Inf.6
Mercredi 13 février 2019		
9h00 - 11h15 <i>(Pause-café sera disponible dans la salle de réunion)</i>	Point 5 de l'ordre du jour. Modèles de données et dictionnaires de données concernant les indicateurs communs sélectionnés relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes	UNEP/MEDWG.458/5
11h15 - 11h30	Point 6 de l'ordre du jour. Questions diverses	
11h30 - 12h15	Point 7 de l'ordre du jour. Conclusions et recommandations	
12h15 - 12h30	Point 8 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion	